

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

N° W19-508029

ND: 42644

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : 4248	Société : RAM		
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : Taati Idrissi Khalid			
Date de naissance : 27/02/60			
Adresse :			
Tél. : 0662161482		Total des frais engagés : 278,80 Dhs	
Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin : Dr. Hassan ATLAZ Médecine Générale 1007 Av. 2 Mars Hay Mly Abdellah Casablanca - Tel : 0522 07 07 05 JUL. 2020			
Date de consultation : 1/9/2020			
Nom et prénom du malade : JANTI IDRISSE KHALID			
Lien de parenté : <input checked="" type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant			
Nature de la maladie : Toux + hemmorragies			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) : **Taati**

Le : **05/10/20**

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
119/20	C		150 dit	INP : 0912179778 Dr. Hassan Kene Médecine générale 1007 Av. 2 Mai 1991 My Abd Hanca - Tel 0322 87

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

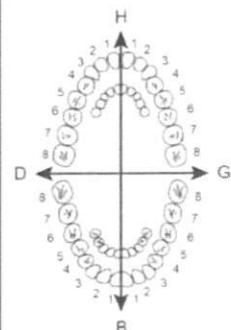
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

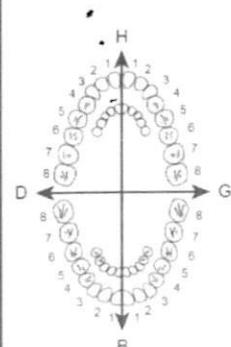
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F
PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

[Création, remont, adjonction]

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS
DES SOINS

DEBUT
D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

**MONTANTS
DES SOINS**

DATE DU
DEVIS

DATE DE
L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Ordonnance Médicale

وصفة طبية

Casablanca, le:

01/9/20

الدار البيضاء في

Nom et Prénom :

JANAT IDRISI KHALID

الإسم

55 جم

SI

Amoxil 1g

1cp x 2 fois/j

Hepanat

2cp le soir

SI Hemofast suppo

1 suppo x 19,60

2 fois/j

Hemofast crème

1 applic x 2 fois/j

19,60

- Mesotherapy
- Auriculotherapy
- Acupuncture Koreenne et japonaise
- Therapie naturelle pour cesser de fumer

39,80
14,50

دبلوم جامعي في التغذية

Diplôme Universitaire
en Nutrition

العلاج النفسي - علاج التقبيل والإلتزام

Psychotherapie par ACT
(Therapie d'accéptation
et d'engagement)

ادارة الضغوط النفسية
خبير في ادارة الضغوط من باريس
Gestion du Stress
Expert en Gestion du Stress - Paris

128,50

Dr. Hassan ATLAGH
Médecine Générale
للتوصيات 2 Mars Hay Moulay Abdellah
 WIAM

PHARMACIE
2 Mars Hay Moulay Abdellah
Casablanca
Tél: 0522 871 872
Fax: 0522 871 873
Tél: 0522 871 874

1000 شارع 2 مارس حي مولاي عبد الله الدار البيضاء - الهاتف : 0522 871 872

1007, Av. 2 Mars Hay Moulay Abdellah - Casablanca - Tél : 0522 871 872

E-mail : drhassan1963@gmail.com / www.asthme-reality.com

amoxicilline

AMOXIL

1g

12 comprimés
dispersibles



Amoxil
amoxicilline

Composition :

Amoxicilline (sous forme de trihydrate) 1g

Excipient q.s.p. 1 comprimé

Contient de l'aspartam.

Cet étui contient 12 comprimés dosés à 1g, soit 12g d'amoxicilline.

اموكسيلين ١ غ. يحتوي هذا الدواء على الأسبرتام

Lire attentivement la notice avant utilisation.

اقرؤوا النشرة بانتهاء قبل الاستعمال

**Ce medicament peut causer des allergies
Tenir hors de la vue et de la portée des
enfants**

يحفظ بعيداً عن متناول ومرأى الأطفال

هذا الدواء قد يسبب حالات حساسية

Uniquement sur ordonnance

RESPECTER LES DOSES PRESCRITES

12g

comprimés dispersibles



A avaler avec un verre d'eau
بلع مع كأس من الماء

ou



A mettre préalablement
dans un demi verre d'eau
avant ingestion

ننفثة الفرص في كوب من الماء وحرك الخليط

PPV : 55,00 DH

LOT : 599309

HEPANAT®

le dieci erbe

Le régulateur naturel du transit gastro-intestinal

ESNAPHARM
Laboratoire



هيبانات

A consommer de préférence avant fin :
Lot n°

39,80DH
20 قصص
Lot: U262K
Per: 09-2021

20 comprimés

le dieci erbe

ND2018111227DMP/20UCAMA/VA3
Autorisation du Ministère de la Santé :

HEPANAT®
Benflioun - Marâf extention - Casablanca
Importé et distribué par ESNAPHARM 7, Rue Abdellah
Vita délice Industrie et Alimentaire Maroc (SV) TALY est
Produit fabriqué par ESI s.p.a.

SYSTÈME DE GESTION QUALITÉ
CERTIFIÉ ISO 9001 : 2015
PAR CERTQUALITÉ

20 comprimés



Hemofast®

6 Suppositoires
Voie rectale



14,50